



Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n°4079 de l'honorable Député Franz Fayot.

1. Était-il informé, lorsqu'il a donné cette réponse le 13.4.2026 au lendemain des élections hongroises, de la convocation de l'ambassadeur américain Puzder par le service diplomatique de l'Union européenne pour lui signifier que l'ingérence du Vice-président Vance dans une élection européenne était inacceptable ?
2. Est-ce que Monsieur le Premier ministre maintient sa déclaration selon laquelle « dans un pays libre, chacun demeure libre d'exprimer son soutien à qui il l'entend » au regard du caractère éminemment problématique de l'ingérence des dirigeants américains en faveur de partis nationalistes et souvent anti-européens, d'ailleurs bien compris par le service diplomatique de l'UE ?
3. Est-ce qu'il faut interpréter la déclaration de Monsieur le Premier ministre en ce sens qu'il acceptera l'ingérence de représentants de l'administration américaine en soutien à des partis politiques luxembourgeois dans le cadre des prochaines élections législatives luxembourgeoises en 2028 ?

Le Gouvernement attache une importance particulière à la transparence du débat démocratique et au respect de l'intégrité des processus électoraux. En ce sens, il convient de distinguer entre, d'une part, l'expression publique et transparente d'un soutien politique, qui constitue une pratique courante dans de nombreuses démocraties, et, d'autre part, toute tentative d'influencer le débat public ou le comportement électoral de manière opaque, y compris par le recours à des outils numériques et réseaux sociaux. Cette distinction est primordiale dans la mesure où un soutien public peut également être délibéré de manière publique et transparente – de part et d'autre – dans un esprit de débat démocratique.

Luxembourg, le 9 juin 2026.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN